EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Arrêté n° 2024A29

ARRETE DU 13 MARS 2024
Portant réglementation de la circulation sur la voie communale n°204 ZAC « Les Petits Clais » pendant l'exécution du chantier de pose de poteaux télécom.

Le Maire de la commune de Saint Martin d'Auxigny,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétée et modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu la 8ème partie (signalisation temporaire) du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande par courriel reçu en date du 11/03/2024 par Mme LABORDE Ghislaine société SOCAVITE sise 14 rue des Fromenteaux 18200 ST AMAND MONTROND,

Considérant que des travaux de terrassement sur accotement pour la mise en place de poteaux télécom doivent être réalisés voie communale n°204, ZAC « Les Petits Clais ». Il convient de modifier les règles de circulation des véhicules.

ARRETE

Article 1er : Du 25/03/2024 au 08/04/2024, un rétrécissement de chaussée sur la voie communale n°204 ZAC « Les Petits Clais » est mis en place à hauteur de l'emplacement indiqué par le demandeur sur le plan ci-joint, pour les travaux et ce jusqu'à réfection complète de l'accotement.

Les présentes dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules en lien avec le chantier.

Article 2 : Les dispositifs nécessaires et obligatoires tels que la signalisation des mesures précitées, la mise en place des déviations ainsi que l'affichage du présent arrêté sont assurés par le demandeur.

Article 3 : le présent acte peut être attaqué dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Saint Martin d'Auxigny, Monsieur le commandant de gendarmerie de Saint Martin d'Auxigny sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée au :
1 exemplaire Demandeur
1 exemplaire gendarmerie
1 exemplaire pour archivage

Fait à Saint Martin d'Auxigny, le 13/03/2024
Le Maire

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY

Fabrice CHOLLET

Notifié/publié sur le site internet de la commune

le 13 MARS 2024

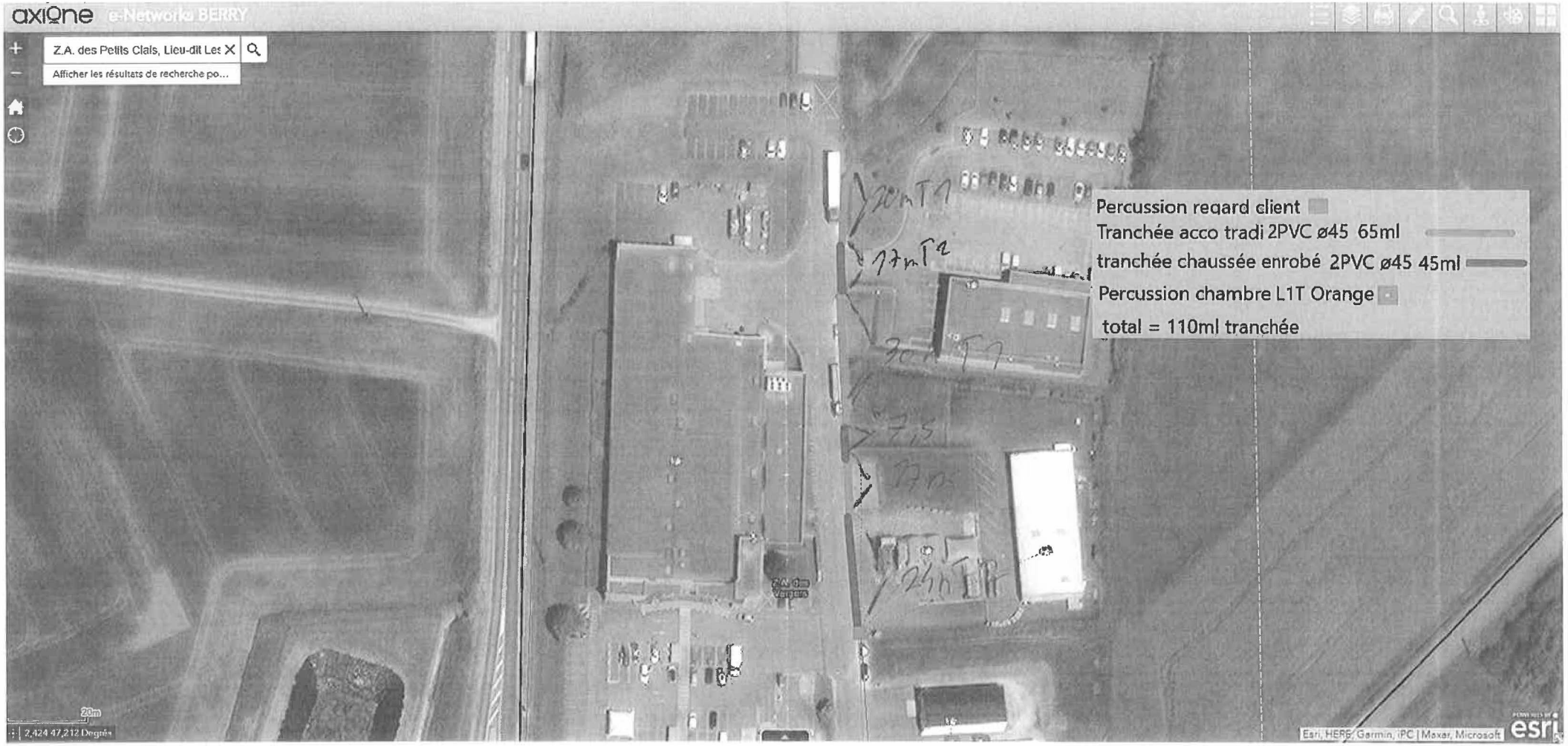
axione e-Networks BERRY
Z.A. des Petits Clais, Lieu-dit Les
Afficher les résultats de recherche po...
Percussion regard client
Tranchée acco tradi 2PVC ø45 65ml
tranchée chaussée enrobé 2PVC ø45 45ml
Percussion chambre L1T Orange
total = 110ml tranchée
20m
2,424 47,212 Degrés
Esri, HERE, Garmin, iPC | Maxar, Microsoft
esri